

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BEAUCE-NORD
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Objet: Règlement n° 399-10-2019

AVIS PUBLIC

*Avis public est par la présente donné par le soussigné, Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce, qu'à la session ordinaire du 15 octobre 2019, il a été adopté le règlement n° 399-10-2019 « **Règlement d'emprunt pour des travaux de construction de la phase X des cellules d'enfouissement, de recouvrement final de la phase XV et divers travaux connexes au Centre de récupération et de gestion des déchets de la Nouvelle-Beauce** ».*

Ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 novembre 2019 et entrera en vigueur selon la loi.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Vallée-Jonction, le 26 novembre 2019.



Mario Caron, OMA
Directeur général
et secrétaire-trésorier

